

2. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur

Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes)
Autonomie en mode électrique : 0u1
3.1. Code général de la ou des éco-innovations : e9 29
3.2. Emissions de CO2 épargnées totales dues aux éco-innovations

3.2.1. Emissions épargnées NEDC (le cas échéant) :
Essence / Diesel : GPL/GN/Ethanol :
3.2.2. Emissions épargnées WLTP (le cas échéant) : GPL/GN/Ethanol :
Essence / Diesel : 0,8 g/km
4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)

Valeurs WLTP Essence / Diesel Emissions de CO2
Phase basse 161 g/km
Phase moyenne 140 g/km
Phase haute 135 g/km
Phase extra-haute 177 g/km
Combinées 154 g/km
Valeurs WLTP GPL/GN/Ethanol Emissions de CO2
Phase basse
Phase moyenne
Phase haute
Phase extra-haute
Combinées

5. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur
5.1 Véhicules électriques purs (le cas échéant)
selon le Règlement (EU) 2017/1151 (le cas échéant)
5.2. Véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur (le cas échéant)
Autonomie en mode électrique
Consommation d'énergie électrique
Autonomie en mode électrique en ville
Consommation d'énergie électrique (ECAC, pondéré)
Autonomie en mode électrique (EAER)
Autonomie en mode électrique en ville (EAER ville)
Divers

50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses du règlement n°105 de l'OMJ de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
51. Véhicules à usage spécial désignation
conformément à l'annexe I partie A, point 5.
52. Remarques (*)

05: (*) 4688 mm
07: (*) 1836 mm
35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44
35: (*) 195/65 R15 (95)T, 6.00 J 15 - 44
35: (*) 195/65 R15 (95)V, 6.00 J 15 - 44
44: (*) en option
44: (*) E7 55R01 1203 - E7 55R01 1204
:Non

Liste des pneumatiques: paramètres techniques

Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz

RENAULT

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N1

Pierre JACQUEMOT

Je soussigné,
certifié par la présente que le véhicule

0.1. Marque : RENAULT
0.2. Type : NI
Variante : RFX9K
Version : A66TALPBHAF0
KANGOO
0.2.1. Dénominations(s) commerciale(s)
0.2.3. Identifiants (le cas échéant):
0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation : IP-61A2A6DTL4A_000-VF1-0
0.2.3.2. Identifiant de la famille ATC : A1-61A_1461D_A_000-VF1-0
0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMS : 9-VF1-D18
0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route : RL-61ATL4A_260_000-VF1-0
0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route : PR-1715K9K_6TD_000-VF1-0
0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique
0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation : NI
0.4. Catégorie du véhicule : NI
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT s.a.s.
13-15 Quai Alphonse Le Gallo
92100 Boulogne-Billancourt
France

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Plaque sur l'encourrage de la porte droite au-dessus ou au-dessous de la gache

Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Marquage à froid sur la partie avant du support moteur, côté droit

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur:

0.10. Numéro d'identification du véhicule : VF1WF000468099973
0.11. Date de construction du véhicule : 27/09/2021

est conforme à tous égards au type décrit dans
La réception : e2*2007/46*0006*49
Délivrée le : 31/05/2021

Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à et qui utilisent les unités Métriques pour l'indicateur de vitesse, compteur kilométrique

Guyancourt
P. JACQUEMOT

27/09/2021
Chef du service Homologation Officielle

SCANOK

Constitution générale du véhicule	et de roues	4
1. Nombre d'essieux	2	
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées	1 à l'avant	
3. Essieux moteur (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)	non automatisé	
3.1. Le véhicule est		
4. Dimensions principales		
4.1. Empattement	3081 mm	
1-2. Empattement des essieux		
5. Longueur	2-3 : 4666 mm(*)	
6. Largeur	1829 mm	
7. Hauteur	1810 mm(*)	
8. Avancée de la sellerie d'attelage pour tracteur routier (maximum et minimum)		
9. Distance entre l'extrémité AV du véhicule et le centre du dispositif d'attelage	4740 mm	
11. Longueur de la zone de chargement	2115 mm	
13. Masse en ordre de marche	1481 kg	
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux		
1	926 kg	
2	1537,0 kg	555 kg
13.2. Masse réelle du véhicule		
16.1. Masse maximale techniquement admissible	2200 kg	
16.2. Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu		
1	1125 kg	1240 kg
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble	3250 kg	
18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de		
18.1. Remorque à timon d'attelage		
18.2. Semi-remorque	1050 kg	
18.3. Remorque à essieu central	740 kg	
18.4. Remorque non freinée	75 kg	
19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage		
Propulsion		
20. Constructeur du moteur	RENAULT	
21. Code du moteur inscrit sur le moteur	K9K 188	
22. Principe de fonctionnement	Allumage par compression à 4 temps	
23. Electrique pur	Non	
23.1. Catégorie de véhicule [électrique] hybride	4 en ligne	
24. Nombre et disposition des cylindres	4 en ligne	
25. Cylindrée du moteur	1461 cm3	
26. Carburant	Gasole	
26.1. Monocarburant/dicarburant/carburant	Monocarburant	
26.2. Type (double carburant uniquement)		
27.1. Puissance nette maximale	70 kW	3750 tr/min
(moteur à combustion interne)		
27.3. Puissance nette maximale GPL/Ethanol		
27.4. Puissance nette maximale (moteur électrique)		
28. Boîte de vitesses (type)	Manuelle	
28.1. Rapports de démultiplication (pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle)		
1: 0,2683	2: 0,5135	3: 0,8158
5: 1,5333	6: 1,7857	7: 7
28.1.1. Rapport de transmission finale (le cas échéant)		
1: 0,0637	2: 0,1219	3: 0,1936
4: 0,2832	5: 0,3638	6: 0,4237
7: 7	8: 8	
28.1.2. Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire):		
1: 0,0637	2: 0,1219	3: 0,1936
4: 0,2832	5: 0,3638	6: 0,4237
7: 7	8: 8	
29. Vitesse maximale	163 km/h	
30. Vitesse maximale		
30.1. Voie des essieux	1521 mm	1533 mm
35. Combinaison pneu monté/roue/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance au roulement (CRR) et catégorie de pneu utilisée pour la détermination des émissions de CO2	195/65 R15 (95) T 8,0 J 15	44 (C1)B
195/65 R15 (95) T 8,0 J 15	44 (C1)B	
Dispositifs de freinage		
36. Connexions pour le freinage de la remorque	Mécaniques	
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque		

Carrosserie			
38. Code de la carrosserie		BB	
39. Couleur du véhicule		BLANC	
40. Nombre et configuration des portes		2 portes battantes et 1 ou 2 portes latérales	
41. Nombre et configuration des portes		CouliSSante(s)	
42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)		02 - 2 à l'avant	
43. Dispositif d'attelage			
44. Marque ou numéro de réception du dispositif		E11*55R01*7686 (*)	
45.1. Valeurs caractéristiques		D= 835 daN / S=75 kg	
45.2. Valeurs caractéristiques			
46. Performances environnementales			
46.1. Niveau sonore			
A.1. arrêt	76 dB(A)		
En marche			
47. Niveau des émissions d'échappement EURO		à un régime de	
47.1. Paramètres pour les tests d'émissions de Wind		59,0 dB(A)	2813 tr/min
47.1.1. Masse d'essai, kg		5CH	
47.1.2. Surface frontale, m2		1713	
47.1.2.1. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm2)			
47.1.3. Coefficients de résistance à l'avancement sur route			
47.1.3.1. f0, N/(km/h)2		123,2	
47.1.3.2. f1, N/(km/h)2		0,869	
47.1.3.3. f2, N/(km/h)2		0,0448	
47.2. Cycle de conduite			
47.2.1. Classe de cycle de conduite			
47.2.2. Facteur de réglage de la vitesse (fisc)			
47.2.3. Vitesse limite			
48. Emissions de gaz d'échappement			
48.1. Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable		15/2007*2018/1832CH	
1.2. Procédure d'essai : Type 1 (valeurs moyennes NEHC, valeurs max WLTP) ou WHSC (Euro VI) Essence / Diesel			
CO	59,2 mg/km		
THC		43,7 mg/km	
NH3			
THC + NOx			
Particules (masse)	57,2 mg/km		
Particules (nombre)	0,2 mg/km		
GPL/GN/Ethanol	0,04 E11/km		
CO			
NH3C			
THC + NOx			
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
2.2. Procédure d'essai : WHTC (Euro VI) Diesel			
CO			
NH3C			
THC			
THC + NOx			
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
GPL/GN			
CO			
NH3C			
CH4			
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption		0,51 m-1	
48.2. Valeurs RDE maximum déclarées (le cas échéant)			
Particules (nombre)			
6 E11/km			
6 E11/km			
Parcours RDE total			
49. Emissions de CO2 / consommation de carburant/consommation d'énergie électrique:			
1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs			
Valeurs NEHC Essence / Diesel			
Conditions urbaines	134 g/km		
Conditions extra-urbaines	122 g/km		
Conditions combinées			
Pondérées, combinées			
Facteur de déviation (le cas échéant)			
Valeurs NEHC GPL/GN/Ethanol			
Conditions urbaines			
Conditions extra-urbaines			
Conditions combinées			
Pondérées, combinées			
Facteur de déviation (le cas échéant)			
Valeurs NEHC GPL/GN/Ethanol			
Conditions urbaines			
Conditions extra-urbaines			
Conditions combinées			
Pondérées, combinées			
Facteur de déviation (le cas échéant)			
Facteur de vérification (le cas échéant)			
Consommation			
5,1 l/100km			
4,4 l/100km			
4,7 l/100km			